

# PRÉCARITÉ

## *Attention ! Un groupe de précaires manipulé peut cacher une assemblée de mandarins mal intentionnés*

**Une pétition émanant « d'un groupe de précaires » de Montpellier et de Paris, d'ailleurs désavouée par les Collectifs de précaires, circule actuellement dans les milieux de la recherche et notamment à l'INRA.**

La CGT-INRA met en garde contre ce type de "pétition" qui, sous prétexte de défendre l'emploi des personnels précaires, prône en fait une précarité encore plus grande, avec notamment la possibilité de prolonger la durée des CDD au-delà de 6 ans sans titularisation ni CDIisation ou la création de « CDI de mission » ! Derrière des personnels en CDD **qui veulent légitimement continuer de travailler**, il y a une manœuvre de certains directeurs d'unités, notamment des sciences de la vie, qui veulent en réalité continuer de recruter à volonté des CDD corvéables à vie !

Remplacer les CDD actuels par des CDI de mission ne réglerait en rien la précarité, en particulier dans les instituts de recherche. Ce type de contrat, qui n'existe pas dans le droit du travail, reviendrait à institutionnaliser la précarité : le contrat de travail ne ferait plus aucune référence à une durée d'emploi, quand la mission serait achevée (ou que l'on y mettrait fin, faute de crédits ou parce que la recherche en cours ne serait plus prioritaire), le contrat prendrait fin aussi. Ce statut de travailleur « à la tâche » serait un vaste retour en arrière que certains DU, tout comme le MEDEF, verraient d'un bon œil.


Depuis la création du statut de fonctionnaire à la Libération, la CGT se bat pour éviter la création de hors-statut et pour l'intégration des contractuels dans le statut de fonctionnaire. Ne nous y trompons pas, la CGT-INRA défend tous les personnels menacés de perdre leur emploi, y compris si cela doit passer par la CDIisation comme solution temporaire. Mais ce ne sont pas les 3 CDIisations résultant de l'application de la loi Sauvadet à l'INRA, ni les 10 postes « offerts » aux concours réservés en 2013 qui régleront le problème de l'emploi précaire au sein de l'Institut, ni dans la recherche publique en général. Qu'on en juge : d'après le dernier bilan social de l'Inra publié (2011), les non-titulaires représentaient 2398 équivalents temps plein, soit plus d'1/5 des ETP. Face à cela, la direction de l'Inra prétend vouloir lutter contre la précarité... en virant les précaires ! – via notamment la « circulaire Eddi » - pour mieux en embaucher d'autres, au lieu de créer les postes de titulaires dont le besoin se fait cruellement sentir.

Ni la précarité à vie, ni la multiplication du nombre de collègues non-titulaires se succédant sur un même poste ne peuvent constituer ne serait-ce qu'une amorce de solution :

***La CGT-INRA, comme les Collectifs de précaires, revendique un véritable plan de titularisation pour tous les personnels exerçant un travail pérenne dans les EPST et à l'INRA en particulier.***

### **Syndicat National CGT-INRA**

RN 10 – Porte de St Cyr  
78210 Saint Cyr l'Ecole  
Tél : 01.39.53.56.56  
Fax : 01.39.02.14.50  
Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr)  
Sites internet :  
<https://intranet.inra.fr/cgt/> et  
<http://www.inra.cgt.fr/>



Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Corps, grade, échelon : .....  
Centre de Recherche : .....  
Unité : .....  
Département de Recherche : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....